Mars

### **Oui au Plan** de Déplacement Urbain

Le Plan de Déplacement Urbain de l'ile de France (PDU/IDF pour les initiés) est en cours de discussion depuis un an au niveau du Conseil Régional. Il est inscrit dans la loi sur l'air de 1996 et doit se mettre en place en l'an 2000 grâce à des enquêtes publiques au niveau local. Il a pour objectif principal de réduire la circulation automobile en favorisant le développement de transports moins polluants et plus économiques, à savoir : les transports en commun, la bicyclette et la marche à pied.

Réseau Vélo 78 représente la FUBicy (Fédération nationale des Usagers de la BICYclette) dans quatre groupes de travail du PDU/IDF. Les propositions d'action (plus de 200) proposées par ces groupes viennent de faire l'objet d'un document provisoire présentant plusieurs dizaines de scénarios qui doivent être discutés au niveau départemental. Plusieurs directives concernent les aménagement cyclables de sécurité, notamment autour des gares dans un rayon de 3 km.

Cette loi sur l'air, prévoit qu'« à l'occasion des réalisations et des rénovations des voies urbaines... doivent être mis au point des itinéraires... » Hélas, à Chatou, plusleurs aménagements récents ne vont pas dans le sens de cette loi.

Il faut que nous soyons très vigilants pour que ne se reproduise pas cet exemple et pour faire respecter le droit des cyclistes.

Le Département privilégie largement le vélo-loisir au détriment du vélo de proximité et des circulations douces. Les enquêtes publiques, la pression des cyclistes et des piétons sauront rappeler aux collectivités locales le respect de la loi.

### **Montesson:** tous en selle!

Coup de chapeau à la municipalité de Montesson qui, depuis la création de Réseau Vélo 78, a toujours réservé le meilleur accueil à ses membres et a su instaurer une véritable collaboration entrer les deux parties. La dernière preuve en est une série de réunions de travail prévues entre les représentants de la Mairie chargés du problème des pistes cyclables et des membres de Réseau Vélo 78, cyclistes au quotidien donc connaissant bien les problèmes de circulation des deux roues qu'ils sont amenés à rencontrer chaque jour.

En ce qui concerne les réalisations, les travaux de la piste cyclable de la rue Roger Salengro commenceront dès que la Mairie aura l'accord de la Région, nous l'espérons pour

Une nouvelle et très bonne idée pour les cyclistes : la municipalité a le projet d'utiliser le chemin du Mont-Royal, actuellement et avant tout chemin agricole, en tant que piste cyclable. Pour ce faire, il est envisagé de mettre des barrières de chaque côté afin de condamner l'accès aux automobiles et de le rendre roulant. Il n'y a pas pour l'instant de projet de bandes cyclables.

La traversée de la rue du 8 mai 1945 va être négociée afin que les cyclistes puissent rattraper le chemin de Cormeilles et vice-versa en toute sécurité.

Devant une telle impulsion, on ne peut qu'encourager les Montessonnais à enfourcher leur bicyclette.

# **Prochaines** actions

Une manifestation cycliste est prévue le dimanche 11 avril 1999 à Carrières-sur-Seine

Une balade aura lieu dans la boucle de Saint-Germain le dimanche 6 juin 1999

Tous les détails vous seront communiqués par tract en temps utile mais, d'ores et déjà, retenez ces dates !

# Les communes alment le vélo : un peu,

### A Houilles, de l'espoir teinté de doute

1998 a été une année très active pour EcHo (l'association de Houilles adhérente à Réseau Vélo 78). En effet, elle a réalisé un projet de Plan de Déplacement Urbain sur la commune. Ce projet est le fruit de nombreuses heures sur le terrain consacrées à relever les flux et les modes de circulation, à comptabiliser les cyclistes, a recueillir les avis des habitants, à réfléchir sur les améliorations à effectuer.

Ce travail constitue une base de réflexion et de travail pour les futurs aménagements communaux et intercommunaux. Il met en avant le principe de la circulation douce, permettant de rendre à la rue un caractère plus convivial et sécuritaire, spécialement dans certaines zones sensibles.

Le document se compose de plusieurs chapitres :

- un argumentaire pour la circulation douce et les aménagements cyclables ;
- un descriptif des différents types d'aménagements cyclables existants;
- un plan de Houilles avec tous les aménagements proposés;
- un plan de Houilles avec les itinéraires cyclables proposés :
- du centre ville vers la périphérie.
- de la périphérie vers le centre ville.

Les principaux aménagements projetés sont :

• une zone 30 quartier du Réveil Matin, délimitée par la rue Robespierre, la rue du Réveil Matin et l'avenue J.-J. Rousseau;

- une piste cyclable bidirectionnelle du pont Kennedy jusqu'à Sartrouville;
- une piste cyclable montante rue P. Curie, le long de la voie ferrée jusqu'à l'avenue J.-J. Rousseau permettant de relier les berges de Seine et le collège des Amandiers à la gare.

Ces trois aménagement réaliseront un itinéraire cyclable entre les gares de Houilles et de Sartrouvillle, voire entre les berges de Seine dans un horizon plus lointain ;

- la rue G. Péri réservée aux piétons le samedi et le dimanche matin :
- une zone 30 autour de l'école F. Buisson, avec la mise en sens unique descendant de la rue de Stalingrad;
- deux pistes ou bandes cyclables de chaque côté du boulevard H. Barbusse, dans le but futur de relier par des aménagements cyclables, le pont de Maisons-Laffitte au pont de Bezons;
- des arnénagements de circulation divers, notamment quartier de la Main de Fer (signalisation pour cycliste, sens unique) comprenant de nombreux établissements scolaires et sportifs:
- des itinéraires cyclistes privilégiés reliant le centre ville à la périphérie par des voies plus sécuritaires.

Ce projet comporte donc de nombreux arnénagements novateurs en matière de circulation douce. Le cycliste y est considéré comme un véritable utilisateur de la chaussée. A ce titre, ses déplacement ont été analysés et des itinéraires privilégiés ont été définis dans les déplacements communaux et intercommunaux.

EcHo a présenté son projet aux associations de Houilles lors d'une réunion publique. Le débat, animé de nombreuses interventions, a permis de modifier et d'optimiser le projet.

L'étape suivante s'est déroulée avec M. le Maire, le Maire adjoint à la voirie et le responsable des services techniques. Nous leur avons exposé notre projet. M. le Maire semble relativement réservé par rapport à nos propositions, davantage que son équipe...

Ce projet servira, nous l'espérons, comme élément de travail pour le bureau d'études choisi par la commune. Celui-ci devrait commencer à travailler prochainement sur un projet de circulation douce. Nous en espérons beaucoup.

Dans « L'Ovillois » de décembre, le magazine d'informations communal, un article a été consacré a l'aménagement du boulevard H. Barbusse. Cet aménagement améliorera, y lit-on, la circulation des automobilistes et des piétons. Et, surprise... pas un mot sur les aménagements cyclistes initialement prévus, ni sur les cyclistes.

Qu'en conclure ? Un oubli ou un mauvais présage ? L'avenir nous éclairera!

Cela nous renforce dans la conduite à tenir : rester vigilants et veiller à ne plus être les ignorés de la chaussée et des aménagements urbains.

LC

# Le Vésinet : quelques réalisations pour bientôt ?

Les experts de l'IAURIF ont terminé leur travail et rendu leurs conclusions au printemps dernier. La ville semble fermement décidée à procéder à des aménagements cyclables.

Un premier projet, la création d'une piste bidirectionnelle sur l'avenue Princesse à l'occasion de futurs travaux de renouvellement des arbres, a été abandonné suite aux protestations des riverains. Nous ne le regrettons pas car, d'un point de vue cycliste, ce projet ne semblait pas très convaincant.

La ville se penche actuellement sur les environs du collège du Cèdre, avec la création d'une piste bidirectionnelle sur une partie de la rue Henri Dunant. Suivront un aménagement du carrefour Carnot/Villebois Mareuil, ainsi qu'un début de zone 30 au centre ville. Par contre, on ne semble pas souhaiter réaliser les pistes proposées sur le boulevard Carnot.

DT

# beaucoup, passionnément... pas du tout !



### Chatou: une situation ambiguë

La ville a chargé la société "Véloplan" d'une étude sur la création d'un réseau de "circulations douces". Pour l'instant, les experts ont élaboré une liste des liaisons à créer. Dans la deuxième phase, on nous proposera des tracés concrets.

Dès le début de ce travail, Réseau vélo a été invité aux réunions d'information et de discussion et nous nous en réjouissons. Il semble, en effet, utile d'exprimer les points de vue des usagers le plus tôt possible. Nous sommes donc tout à fait contents de l'attitude de la municipalité à ce sujet.

Par contre, sur le terrain, un problème majeur reste pour l'instant sans réponse, à savoir l'aménagement de l'avenue Foch. On procède actuellement à des rénovations importantes sur cet axe, sans aucun aménagement pour les cyclistes.

Le texte de l'article 20 de la loi sur l'air de 1996 semble pourtant clair :

"A compter du 1er janvier 1998, à l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et des contraintes de la circulation."

Mais, apparemment, ce texte ne s'applique pas à Chatou.

En effet, non content d'avoir créé l'autoroute Foch à quatre voies en plein centre ville, avec toutes les nuisances que cela apporte dans la vie quotidienne des Catoviens, on a cru utile d'y ajouter encore une cinquième voie au niveau de l'intersection avec le boulevard de la République : il s'agit de faciliter le tourne-à-gauche tout en permettant aux automobilistes allant tout droit vers Paris de continuer sans ralentir. Or, aucun aménagement n'a été prévu pour les cyclistes à cette occasion.

Grâce à ces travaux, les automobilistes peuvent continuer de rouler à une vitesse qui, malheureusement, souvent frôle ou dépasse les 70 km/h et cela en plein centre ville. C'est pourtant une vitesse où le moindre petit incident peut se transformer, en drame effroyable, comme cela s'est produit à ce même carrefour le 7 septembre dernier : un jeune automobiliste, aimant la "conduite sportive" a tué deux femmes qui avaient commis l'imprudence d'être debout sur le trottoir. Les nouvelles barrières empêcheront qu'un tel accident se reproduise à cet endroit. Mais si on maintient la vitesse, on en verra d'autres. Qu'une partie de l'avenue ait été transformée en piste de slalom ne devrait pas décourager les adeptes d.e la conduite "sportive".

Et le projet de pistes cyclables ? Rappelons que les experts de l'IAURIF qui ont étudié le réseau cyclable au Vésinet ont proposé de créer des pistes cyclables sur la majeure partie du boulevard Carnot (le prolongement de l'avenue Foch). C'est, visiblement, sans compter avec le lobby automobile. N'oublions pas que « les villes doivent

s'adapter aux voitures », et non le contraire.

Ainsi, non seulement la loi n'a pas été respectée, puisque rien n'a été prévu pour les cyclistes à l'occasion de cette rénovation, mais on a tout fait pour rendre impossible un éventuel aménagement cyclis-

Patience, patience! Chi va vélo va lontano! L'aménagement de pistes cyclables sur les berges de la Seit de Montaceon de la L'aménagement de pistes cyclables sur les berges de la Séir à l'aménagement de pistes cyclables sur les berges de la Séir à l'aménagement de pistes cyclables sur les berges de la Séir à l'aménagement de pistes cyclables sur les berges de la Séir à l'aménagement de pistes cyclables sur les berges de la Séir à l'aménagement de pistes cyclables sur les berges de la Séir à l'aménagement de pistes cyclables sur les berges de la Séir à l'aménagement de pistes cyclables sur les berges de la Séir à l'aménagement de pistes cyclables sur les berges de la Séir à l'aménagement de pistes cyclables sur les berges de la Séir à l'aménagement de pistes cyclables sur les berges de la Séir à l'aménagement de pistes cyclables sur les berges de la Séir à l'aménagement de pistes cyclables sur les berges de la Séir à l'aménagement de pistes cyclables sur les berges de la Séir à l'aménagement de pistes cyclables sur les berges de la Séir à l'aménagement de pistes cyclables sur les berges de la Séir à l'aménagement de pistes cyclables sur les berges de la Séir à l'aménagement de pistes cyclables sur les berges de la Séir à l'aménagement de la Séir à l'aménagemen ne, de Port Mary au Mesnil, d'une part, et de Montesson à l'etat d'« études avancées». Le projet d'autre part, est à l'état d'« études avancées» robablement d'in le Croissy, d'autre part, est à l'état d'« énrire enrire part, est à l'état d'« énrire enrire part, est à l'état d'« énrire enrire part, est à l'état d'« études avancées». Le projet de l'état d'« études avancées». Le projet de l'état d'« études avancées». Le projet de l'état d'« études avancées». Le projet d'une part, et de Montesson à l'état d'« études avancées». Le projet d'une part, et de Montesson à l'état d'« études avancées». Le projet d'une part, et de Montesson à l'état d'« études avancées». Le projet d'une part, et de Montesson à l'état d'« études avancées». Le projet d'une part, et de Montesson d'une part, et de Montesson à l'état d'« études avancées». Le projet d'une part, et de Montesson d'une part, et de Montesson d'une part, et de Montesson d'une part, et d'une part, et de Montesson d'une part, et de Montesson d'une part, et de Montesson d'une part, et d'une part, et de Montesson d'une part, et d'une part, Croissy, d'autre part, est à l'état d'« études avancées». Le projet d'ici le d'état d'« études avancées». Le projet d'ici le définitif, après soumission au Maire, sortira probablement d'ici le définitif, après soumission au noneulter à la mairie définitif, après soumission concurra le coneulter à la mairie de l'ulin Concurra le coneulter à la mairie La traversée du pont, nettement plus problématique, est aussi à la traversée du pont, nettement les fonds du ris reminent de mandeliniul, apres soums le consulter à la mairie.
mois de juin. On pourra le consulter à la mairie.

La traversee du pont, nettement plus problematique, est aussi à l'étude. Il semblerait que ce sont les fonds qui risquent de man-Le 10 mars, Réseau Vélo a été invité à une réunion à la

Mairie, où on nous a informés de l'avancement des Mairie, où on nous a informés de l'avancement l'ous Mairie, où on nous a managements d'alches l'ous années de l'avancement des Mairies où on nous amanagements d'alches l'ur les amanagements d'alches l'alches l'ur les amanagements d'alches l'alches l'alc aine, ou on nous a informes de l'avanciente le vous de l'avanciente le vous de l'avanciente le vous de la mondain hulle études sur les aménagements cyclables. Vous études sur les aménagements cyclables de la mondain hulle de détaile dans le mondain hulle de l'avanciente le mondain le m Jues sur les amenagements cyclables. vous aurez plus de détails dans le prochain bulle-Dernière minute!

Si vous trouvez ces procédés inacceptables, faites-le savoir à vos élus. En effet, d'autres grands projets sont à l'étude : le rond point de la République et le carrefour Carnot/Etats-Unis au Vésinet, l'intersection Berteaux/ Jaurès-Stalingrad à Sartrouville, le boulevard Henri Barbusse à Houilles. Gageons que la loi ne sera pas plus respectée qu'à Chatou, à moins que les électeurs le réclament.

Refusons tout aménagement de voirie qui ne tienne pas compte des piétons et des cyclistes.

Exigeons le respect des lois.

Exigeons le respect des citoyens, même lorsqu'ils ne se déplacent pas en voiture!

PT

# À Sartrouville : rien sur la chaussée, tout à l'horizon!

Beaucoup de projets intéressants ont en effet été votés ces demiers mois.

Outre le fameux tronçon de l'avenue de Tobrouk qui doit être réalisé en août 99, deux contre-sens cyclistes vont être créés. Leur longueur n'a rien de phénoménale, mais leur présence est un grand pas vers le partage de la voirie.

Incompris par beaucoup de nos concitoyens, ces contre-sens dérangent, suppriment des places de stationnement et diminuent l'espace de ces gloutonnes automobiles. Mais, bien réalisés, ils canalisent des cyclistes qui, dans ces deux cas précis, slalomaient dangereusement en contre-sens parmi piétons et auto.

Un fléchage d'itinéraire conseillé du pont de Maisons-Laffitte vers la gare de Sartrouville devrait être créé. Il ne coûte pas cher, ne déclenche pas de révolution, mais interpelle l'automobiliste sur la présence de ces entêtés de cyclistes.

Mais sœur Anne ne voit rien venir et soupire d'impatience!

En quelle saison ces travaux d'hiver verront-ils le jour?

Mais... ouf ! Voilà qu'enfin notre nouvelle gare a son parking à vélo flambant neuf et protégé des intempéries. Mais, au fait, comment s'y rend-on? La route est exclusivement réservée aux bus et aux taxis. On brave les interdits ou on descend de vélo cent mètres avant? Parlons sérieux maintenant : un aménagement routier va être fait en pleine agglomération de Sartrouville avec un grand giratoire et un souterrain. Rien n'est prévu pour le vélo dans cet endroit très accidentogène. La loi sur l'air, vous connaissez ? Vous, peut-être, mais les autorités locales, moins... il nous semble.

Dommage pour tout le monde.

Alors, Sœur Anne s'inquiète et reste perplexe devant toutes ces longueurs et ces piétinements de la politique urbaine.

Heureusement, une escapade pendant ces beaux jours la calmera!

DL

### Les associations qui participent à notre action

- CARRIÈRES-SUR-SEINE Carrières autrement 25, route de Chatou, 78420 CARRIERES-SUR-SEINE. Tél : 01 39 15 73 94
  - CROISSY Les Verts de Croissy et Ecologie de la Boucle, 8 ter, rue Paul-Demange 78290 CROISSY-SUR-SEINE Tél: 01 39 76 29 09
- CHATOU Même association qu'à Croissy, 30 bis, rue de la Procession, 78400 CHATOU Tél : 01 30 71 26 79 et OFFICE DE TOURISME Place de la Gare 78400 CHATOU 01 30 71 30 89

• HOUILLES Echo (L'écologie à Houilles)

13, rue de la Mission Marchand 78800 HOUILLES Tél : 01 39 14 45 29

- MAISONS-LAFFITTE CYCLISTES 2000, 17, avenue Poniatowski, 78600 MAISONS-LAFFITTE Tél: 01 39 62 92 58
  - LE MESNIL-LE-ROI ADSE 4, rue Jules-Rein, 78600 LE MESNIL-LE-ROI Tél : 01 39 62 32 07
  - POISSY Vivre sa Ville, 5, rue Yves du Manoir 78300 POISSY Tél 01 30 74 59 47
  - SARTROUVILLE La Ville à Vélo, 24, rue des Rosiers, 78500 SARTROUVILLE Tél 01 39 13 78 81

ainsi que des adhérents individuels dans plusieurs communes

# Avez-vous votre Eshirt? C'est le moyen le plus efficace et le plus rapide pour taire connaître l'existence de «Réseau Vélo 78» à un grand nombre de gens. Commandez-le à votre Association

## Activités du Réseau Vélo 78

Voici les points forts de nos activités depuis la Lettre N° 3 :

21 juin 98 : Grande balade avec picnic dans la forêt de Saint-Germain. L'ambiance était bon enfant et le soleil de la partie.

**26-27 septembre 98 :** Permanence à la journée sans voitures de Saint-Germain.

4 octobre 98 : Permanence à la braderie de Houilles.

17 octobre 98 : Manifestation à vélo

dans la boucle de Montesson. Malgré un temps incertain, nous avons eu le plaisir de réunir une quarantaine de personnes

**28 janvier 99 :** Assemblée Générale de Réseau Vélo 78

19 mars 99 : repas amical avec les sympathisants de Réseau Vélo 78 et du Cadeb.

Mises à part ces actions ponctuelles, nous sommes intervenus auprès des syndicats intercommunaux et auprès du département pour défendre les cyclistes.

« LA LETTRE DU RÉSEAU VÉLO 78 » 47, chemin du Tour des Bois 78110 LE VESINET

> Directeur de la Publication : Lionel Carrara Secrétaire de rédaction : Jean-Pierre Amadéi Tirage 1000 exemplaires